

Réunion AFAF Haut-Doubs

Lundi 06 mai 2019



Questionnaire

*Amicale Française des Arbitres de Football
Section Départementale du Haut Doubs*

Vous êtes l'arbitre central du match de National 1 entre le Stade Lavallois et l'US Dunkerque.

Le carton blanc ne peut donc pas être appliqué.

(Attention ! Les décisions arbitrales peuvent être erronées dans la vidéo, à vous de les corriger 😊 😊 😊)

Question 01 (69' minute)

Quelles sont les décisions techniques et disciplinaires à prendre dans une telle situation ?

Arrêt du jeu.

Exclusion du joueur Bleu pour avoir empêché de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant globalement vers le but du joueur fautif en commettant une faute passible d'un penalty (C'est une faute de bousculer, donc pas d'allègement de la peine avec un avertissement).

Penalty.

RCC.

Question 02 (69' minute)

Comment jugez-vous la gestion, par l'arbitre, de l'après coup de sifflet du penalty ? Quels processus auraient pu être mis en place pour éviter l'avertissement au gardien de but ?

L'arbitre ne semble pas assez ferme dans sa gestion de la contestation par les joueurs de l'équipe fautive. On voit l'arbitre se déplacer, en rond, puis même reculer face aux défenseurs.

Le gardien, qui suit l'arbitre dès le début de la situation en est averti.

L'arbitre, pour éviter cet avertissement, aurait peut-être pu, en arrêtant de se déplacer, contenir les véhémences avec du "Body Language", c'est à dire une posture droite, un regard faisant passer un message et également la gestuelle.

Question 03 (71' minute)

La procédure du penalty a-t-elle été respectée ?

L'arbitre a fait respecter la procédure.

Il s'est renseigné du tireur et l'a laissé poser son ballon avant de faire de la prévention avec le gardien de but et les autres joueurs.

Au moment du tir, peu de joueurs ont pénétré dans la surface de réparation et le gardien ne s'est pas avancé de sa ligne.

Le but doit être validé et un coup d'envoi doit être effectué.

Question 04 (71' minute)

Au vu du contexte, l'arbitre ne peut-il pas anticiper un probable futur problème après le but marqué sur penalty ?

Après un penalty, et surtout au vu des contestations préalables à son exécution, l'arbitre aurait pu anticiper la recherche du ballon par l'attaquant en se déplaçant en cette direction.

Dans les faits aucun problèmes n'a eu lieu.

Question 05 (72' minute)

L'arbitre ne peut-il pas s'éviter cette balle à terre ?

En voyant le joueur bleu au sol avant l'exécution du CE, l'arbitre aurait dû attendre avant de donner l'exécution de la remise en jeu pour s'occuper du blessé.

S'il ne l'avait pas vu, il est préférable d'attendre que le ballon ne soit plus en jeu pour s'en occuper, cela évite de faire une balle à terre (moins on en fait, mieux c'est 😊)

Question 06 (75' minute)

Le coup d'envoi est-il conforme aux lois du jeu ? Que faut-il faire dans une telle situation ?

Non, le coup d'envoi n'est pas conforme aux lois du jeu, car un joueur bleu de l'équipe qui vient d'encaisser un but se trouve dans la moitié de terrain adverse lors de l'exécution.

Dans ce cas, il faut refaire faire le coup d'envoi par la même équipe.

Question 07 (78' minute)

Comment jugez-vous la faute du n°3 Bleu ? N'aurait-elle pas pu être évitée ?

La faute du n°3 bleu s'apparente à de la frustration mais également de la vengeance suite à la faute qu'à subit son coéquipier au début de l'action.

Elle aurait pu être évitée si l'arbitre avait sanctionné la faute initiale sur le joueur bleu (faute de pousser).

Question 08 (78' minute)

Décision ?

A. Corner

B. Coup de Pied de But

Question 09 (79' minute)

Pourquoi l'arbitre averti t'il le joueur n°4 bleu ? Est-ce un carton évitable ?

L'arbitre avertit le joueur car il parcourt plusieurs mètres pour contester la décision du corner (Manifester sa désapprobation en parole ou en acte). Au vu de l'évolution du score (de 0-1 à 3-1 en 10min) et des événements contre les bleus (Exclusion, ...) l'arbitre aurait pu user de plus de pédagogie en s'adressant au n°4 verbalement car sa réaction s'apparente plus à de la frustration qu'à de la contestation. (Frustration = Sur le coup, et cela se calme quasi immédiatement)

Question 10 (86' minute)

Pourquoi l'arbitre siffle-t-il ? A-t-il raison ?

L'arbitre siffle le contact de l'attaquant sur le gardien.

Il a raison car, il faut protéger le gardien, cela sécurise son arbitrage. Les surfaces de réparations étant des zones sensibles, il ne faut pas prendre de risque et sifflé plus facilement les fautes en faveur de la défense.

Question 11 (86' minute)

Comment jugez-vous cette situation ? Ne serait-ce pas plus judicieux de siffler ?

Le joueur Bleu est victime d'un croc en jambe de la part du joueur Orange et tombe. L'équipe Bleue étant menée au score, en étant à la 86^e minute de jeu dans leur défense, siffler le Coup Franc Direct permet à cette défense de se relancer et, une fois de plus, l'arbitre sécurise son arbitrage dans cette fin de match.

Question 12 (90' minute)

Comment jugez-vous cette situation ? Ne serait-ce pas plus judicieux de siffler ?

Au piquet de coin, un joueur Orange, attaquant, subit de légères bousculades. Etant des micros-fautes, il ne faut pas les siffler et laisser le jeu se dérouler. En sifflant ces mini fautes, cela donnerai une forte probabilité de marquer à l'équipe Orange avec un CFD offensif proche de la surface de réparation.

Question 13 (90' minute)

Décisions technique et disciplinaire concernant la faute du n°7 Bleu ?

Sous réserve de l'avantage, arrêt de jeu.

Avertissement au n°7 Bleu pour CAS car la faute se situe juste devant les bancs de touche. CFD.

Question 14 (90' minute)

La décision d'avertir le n°3 bleu est-elle judicieuse au vu de la physionomie de la fin du match, du score et du temps restant ?

Non. L'arbitre aurait dû faire preuve de plus de pédagogie et gérer le n°3 par la parole, car c'est de la frustration (cela ne se gère pas de la même manière en fonction des éléments extérieurs au jeu et antérieurs).

Question 15

Rapport complémentaire suite à l'exclusion.

Tous les rapports circonstanciés sont fait sur la même base et comportent entre 11 et 13 éléments.

1. A la 69^e minute,
2. alors que le ballon était en jeu,
3. M. X, licence YYY, n°15 de US Dunkerque
4. s'est rendu coupable d'avoir empêché de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant globalement vers le but du joueur fautif en commettant une faute passible d'un penalty.
5. L'attaquant n°7 du Stade Lavallois, M. Z, licence WWW se dirigeait, ballon au pied, en direction du but de US Dunkerque, dans la surface de réparation de ce dernier quand il a été bousculé par M. X. M. Z est immédiatement tombé au sol, mettant fin à l'action de but. Au moment de la faute, la victime se trouvait à quelques mètres de la surface de but de US Dunkerque et seul le gardien se trouvait entre l'attaquant et le but.
J'ai immédiatement arrêté le jeu et présenté un carton rouge à M. X sanctionnant les conséquences de sa faute.
Une fois le coup de sifflet, plusieurs joueurs de US Dunkerque sont venus en ma direction pour contester ma décision. Cela à durer deux minutes et un avertissement pour avoir manifesté sa désapprobation en parole ou en acte au n°1 de US Dunkerque, M. A, licence BBB, a été donné.
6. Par la suite, M. X a quitté le terrain en adressant des paroles à mon AA "Je n'ai rien fait, c'est scandaleux de bousiller un match comme ça".
7. Le capitaine n'est pas intervenu.
8. Le score était de 0-1 au moment des faits.
9. Le jeu a repris par le penalty consécutif à la faute.
10. En restant à votre disposition, recevez mes sincères salutations sportives.
11. Le 06/05/2019

ARBITRE DU MATCH

A la 69^e minute, alors que le ballon était en jeu, dans les pieds d'un attaquant du Stade Lavallois dans la surface de réparation de US Dunkerque, M. X, licence YYY, n°15 de US Dunkerque, a été exclu pour avoir empêché de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant globalement vers le but du joueur fautif en commettant une faute passible d'un penalty.

L'attaquant n°7 du Stade Lavallois, M. Z, licence WWW se dirigeait, ballon au pied, en direction du but de US Dunkerque, dans la surface de réparation de ce dernier quand il a été bousculé par M. X. M. Z est immédiatement tombé au sol, mettant fin à l'action de but. Au moment de la faute, la victime se trouvait à quelques mètres de la surface de but de US Dunkerque et seul le gardien se trouvait entre l'attaquant et le but.

J'ai immédiatement arrêté le jeu et présenté un carton rouge à M. X sanctionnant les conséquences de sa faute.

Une fois le coup de sifflet, plusieurs joueurs de US Dunkerque sont venus en ma direction pour contester ma décision. Cela à durer deux minutes et un avertissement pour avoir manifesté sa désapprobation en parole ou en acte au n°1 de US Dunkerque, M. A, licence BBB, a été donné.

Par la suite, M. X a quitté le terrain en adressant des paroles à mon AA "Je n'ai rien fait, c'est scandaleux de bousiller un match comme ça".

Le jeu a repris par le penalty consécutif à la faute.

Le score était de 0-1 au moment des faits.

En restant à votre disposition, recevez mes sincères salutations sportives

Le 06/05/2019
ARBITRE DU MATCH